

**Arrêté du 14 octobre 2013 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à la cour d'appel de Grenoble
NOR : JUSB1326017A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Denise GIRARD (PROVANA), greffière du 1er grade, en sa qualité de régisseuse titulaire à la cour d'appel de Grenoble.

Article 2

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Marie HULOT (GUILLEMIN), greffière du 1er grade, en sa qualité de régisseuse suppléante à la cour d'appel de Grenoble.

Article 3

Mme Marie HULOT (GUILLEMIN), greffière du 1er grade, est à compter de la date de passation des comptes, nommée régisseuse intérimaire, pour une période maximale de 6 mois à titre exceptionnel, à la cour d'appel de Grenoble.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Grenoble, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 14 octobre 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK